



CSE Siège Extraordinaire Transfert à FTV Studio : la défense des salariés par Force Ouvrière

Le CSE extraordinaire qui a eu lieu **mercredi 6 octobre** à 17h30 était consacré au transfert de salariés de France TV SA vers FranceTVStudio. Un point unique dans le cadre d'un risque de danger grave et imminent (un « DGI » en droit du travail). Un certain nombre de salariés concernés se déclarent opposés à ce transfert contraint. Vos élus Force Ouvrière ont pris acte de l'absence de considération par la direction de l'avis des personnes concernées par ce projet de transfert, lequel fait l'objet d'une procédure toujours en cours. FO défend l'idée selon laquelle le juge devra se prononcer sur la légalité dudit transfert envisagé.

Perte de confiance et inquiétudes des salariés

Lors de ce CSE extraordinaire, nous avons entendu la perte de confiance des salariés, qui estiment que la direction ne prend pas en compte leur volonté de rester attachés à France TV SA. Cependant, nous avons également acté la volonté de celle-ci de changer dans sa façon de travailler sur ce projet.

Alexandre Kara est intervenu pour informer qu'une réunion avait eu lieu le 23 septembre avec les salariés de Thalassa, au cours de laquelle cinq personnes avaient « fait preuve de leur détresse et de leur désarroi ». Elisabeth Ferraz, RH, avait d'ailleurs fait écho de cette information pour qu'elle soit considérée et prise en compte. Alexandre Kara a précisé ensuite qu'un courrier venait d'être envoyé aux 85 salariés concernés, reprenant les différents engagements de Stéphane Sitbon-Gomez évoqués lors de précédents CSE, et figurant **dans le protocole de sortie de grève signé avec FO**. Si notre syndicat n'a pas validé la légalité du transfert, il a tenu à faire acter les avancées, qui, ainsi, deviennent des engagements contractuels. Alexandre Kara a ajouté n'avoir pas toujours compris l'inquiétude de certains et s'est dit « en contact avec les managers chaque semaine » pour améliorer la situation.

Les retours du médecin du travail

Les élus FO ont questionné en premier le médecin du travail, le Dr Mageau qui était présent, afin de connaître l'état de santé des salariés. Ce dernier a alors répondu que nombre d'entre eux s'étaient rendus à la médecine du travail et présentaient des troubles manifestes : « *Ils évoquent une absence de reconnaissance, une perte de confiance envers la direction, une forte anxiété ; ils s'inquiètent des contrats, et des conditions de travail qu'ils vont trouver à FTV Studio... Ils ont des problèmes de dos, des problèmes digestifs, des troubles psychosomatiques, du mal à une concentration optimale du fait des pensées en boucle : ils réclament des informations sur les conditions de travail.* »

Les élus FO soulignent la franchise du Dr Mageau, qui est louable et courageuse.

Que mettre en œuvre pour que les salariés aillent mieux ?

La direction a énuméré les actions qu'elle va mettre en place :

- une réunion ce 12 octobre avec les salariés (un courrier leur a été envoyé),
- un accompagnement des cas individuels (mail envoyé à chaque salarié avec les mesures d'accompagnement),
- la présence renforcée des médecins du travail,
- le recours à un cabinet de psychologues cliniciens,
- des rencontres entre les salariés concernés et FranceTVStudio pour échanger sur les conditions de travail et les « futures collaborations qui seront mises en place, dans la deuxième quinzaine d'octobre », dans la période de transition.

« Garantir l'emploi »

La présence de la DRH du groupe, Laurence Mayerfeld, a signifié l'importance accordée à l'engagement pris envers les salariés pour le « *maintien de la cohésion sociale* ». Laurence Mayerfeld a assuré « garantir l'emploi », une garantie qui n'est « *pas limitée dans le temps* » mais bien attachée au contrat de travail sous forme de CDI. Elle a souligné en séance que « *ce qu'il y a dans son contrat de travail est maintenu* ». Pour les élus FO, cette garantie vaut engagement pour les salariés. Globalement, s'il y a désaccord sur la stratégie d'entreprise, personne n'a à mésestimer la souffrance des personnels.

En fin de séance, une résolution a été proposée au vote. Cette résolution contenait des prises de position auxquelles FO ne pouvait adhérer, de par leur radicalité. En revanche, les élus FO ont déclaré partager le diagnostic concernant l'impact du projet sur la santé des salariés, et ont approuvé eux aussi l'élargissement de la mission de l'expert dans le cadre de cette procédure pour DGI. La santé des salariés est la priorité des élus Force Ouvrière. Pour cette raison, FO a exposé en toute clarté les raisons de cette abstention : elles seront au PV et consultables par tous.

2

Vos élus FO,
Paris ce 12 octobre 2021